



Instructions pour le formulaire de demande pour transformateurs secondaires

Comment remplir le formulaire de demande pour transformateurs secondaires:

Le demandeur devra se servir de l'information mentionnée ci-dessous au moment de remplir le formulaire de demande. Le demandeur doit d'abord lire le *Guide d'information pour les transformateurs secondaires* avant de remplir le formulaire de demande.

Section A : Information sur la compagnie : Le formulaire de demande porte sur l'information de base concernant l'entreprise demandant l'accès au Programme de permis des classes spéciales de lait (le Programme).

Section B : Formulaire de demande pour transformateurs secondaires : Le formulaire porte sur l'information spécifique requise sur le produit de transformation secondaire afin que la Commission canadienne du lait (CCL) détermine son admissibilité au Programme. Le demandeur doit remplir la section B du formulaire de demande pour chaque produit de transformation secondaire qu'il veut soumettre aux fins de considération. En remplissant la section B du formulaire de demande en format Excel, s'il vous plaît vous référer aux directives suivantes :

B1. *Nom du produit de transformation secondaire*

Le demandeur doit indiquer à la CCL la marque de commerce exacte de chaque produit de transformation secondaire pour lequel il demande accès aux prix des classes spéciales de lait.

B2. *Code du produit de transformation secondaire*

Si le demandeur a attribué un code de produit particulier au produit de transformation secondaire, ce code doit être inscrit dans cette section. S'il n'y a pas de système de codage de produit utilisé par le demandeur, veuillez utiliser un système de numérotation séquentielle à des fins de suivi (par exemple, 1, 2, 3, etc.).

R&D *R&D? (O ou N)*

L'indication «O» (Oui) dans la colonne R&D identifie ce produit comme étant actuellement en recherche et développement (R&D) et non comme un produit de transformation secondaire régulier. Veuillez noter qu'une étiquette de produit de transformation secondaire doit également être soumise au moment de la demande pour tous les produits de R&D.

B3. *Catégorie de produit de transformation secondaire*

Le demandeur doit sélectionner une des deux catégories qui décrit le mieux le type de produit de transformation secondaire fabriqué. Inscrivez un « X » sous la catégorie appropriée pour chaque produit fini.

B4. *Emballage, poids et contenu laitier dans le produit de transformation secondaire*

B4.1. Pour déterminer le volume d'ingrédient laitier canadien incorporé dans un produit de transformation secondaire, le demandeur doit sélectionner en apposant un « X » sous une des deux méthodes de rapport suivant pour chaque produit :

- Formule de production (par taille du lot)
- Format vendu (à l'unité, à la caisse, en sac)

B4.2. Le demandeur doit rapporter le poids net (en kilogramme) du produit de transformation secondaire selon les renseignements fournis dans la section B4.1. (N'utilisez pas de lettres dans cette colonne.)



B4.3. Le demandeur doit rapporter le volume ou le poids de chaque ingrédient laitier canadien en relation avec le poids net du produit de transformation secondaire (rapporté à la section B4.2). Par exemple, une caisse de pizza congelées qui pèse 5.5 kilogrammes (poids net) contient 250 grammes (0.250) de fromages mozzarella et 175 grammes (0.175) de fromage cheddar. Le contenu en matière grasse de chaque ingrédient laitier doit également être rapporté. Par exemple, 35 p. cent de matière grasse pour le fromage mozzarella et 42 p. cent de matière grasse pour le fromage cheddar.

B5. *État du produit de transformation secondaire à son départ de l'usine de fabrication:*

Le demandeur doit décrire la condition du produit de transformation secondaire au moment de l'expédition à partir de l'unité de production, c.-à-d. congelée, serti sous vide, conditionné sous gaz, ou autre. S.V.P. placez un « X » dans la ou les cases appropriées.

B6. *État du produit de transformation secondaire au point de vente finale*

Il se peut qu'un produit de transformation secondaire quitte l'usine de production dans un état, mais soit vendu dans un autre état, c.-à-d. expédié à l'état congelé à partir de l'usine et vendu réfrigéré au point de vente au détail. C'est pour cette raison que le demandeur doit indiquer l'état du produit de transformation secondaire au point de vente finale. Par exemple : congelé, réfrigéré, serti sous vide, conditionné sous gaz. S.V.P. placez un « X » dans la ou les cases appropriées.

B7. *Point de vente finale*

Le demandeur doit indiquer le point de vente final du produit de transformation secondaire. Par exemple : point de vente au détail, restaurant, grossiste, etc. S.V.P. placez un « X » dans la ou les cases appropriées.

B8. *Durée de conservation*

Le demandeur doit fournir les renseignements sur la durée de conservation du produit de transformation secondaire, en jour, en mois ou en années. Par exemple, si votre produit de transformation secondaire possède une durée de conservation de 90 jours, inscrivez « 90 » dans la colonne gauche et « JOURS » dans la colonne droite.

B9. *Étiquettes de produits de transformation secondaire*

Des copies d'étiquettes d'emballage et une liste d'ingrédients doivent être fournies à la CCL pour chaque produit de transformation secondaire pour lequel on fait une demande aux termes du Programme. Les étiquettes soumises à la CCL doivent contenir le nom de la compagnie, le nom du produit en question, les ingrédients et la confirmation de congélation (ex : « gardez congelé »). Veuillez soumettre des étiquettes qui contiennent ces informations avec votre demande.

B10. *Prévisions de ventes/de production*

Le demandeur doit déclarer les prévisions annuelles des ventes / de la production pour chaque produit de transformation secondaire, selon l'information entrée à la section B4.

B11. *Prévisions d'achats de beurre*

Seul le fabricant de produits frais de boulangerie qui utilise du beurre ou de l'huile de beurre doit remplir cette section. Le fabricant doit fournir à la CCL une projection de ses achats et son utilisation de beurre et d'huile de beurre qui seront incorporés dans chacun de ses produits frais de boulangerie pour les prochains 12 mois.



B12. Preuve de concurrence

Le demandeur doit démontrer clairement que le produit de transformation secondaire qu'il fabrique n'est pas assujéti aux contrôles de quotas tarifaires, c'est-à-dire un produit importé de type et de composition semblable. Aussi, le demandeur doit fournir à la CCL la marque de commerce, le pays d'origine (ce ne peut pas être un produit canadien) et le nom du fabricant du produit concurrent. Consultez la section 3.2 dans le Guide d'information pour transformateurs secondaires pour renseignements additionnels.

Section C : Comptabilité, vérification du crédit et attestation : Le formulaire de demande porte sur les exigences que le demandeur doit respecter pour assurer qu'il a en place un système comptable adéquat afin de faire le suivi des achats et de l'utilisation des ingrédients achetés aux prix des classes spéciales. Cette section explique également qu'il doit donner son consentement pour se soumettre (au besoin) à un examen de crédit effectué par la CCL avant d'être accepté dans le cadre du Programme de permis des classes spéciales de lait. De plus, la section précise que le demandeur certifie que les renseignements contenus dans la demande qu'il présente à la CCL sont véridiques et exacts.

Critères d'admissibilité : Le formulaire servira à aider votre entreprise à déterminer si elle est admissible au PPCSL soit comme boulangerie ou transformateur secondaire.

Questionnaire pour boulangeries / transformateurs secondaires : Le cas échéant, le demandeur doit remplir le questionnaire soit pour boulangerie ou transformateur secondaire et le retourner avec leur demande.

Questionnaire pour facteur de pourcentage de pertes : Les entreprises doivent indiquer si un facteur de pertes est inclus dans les recettes de produits de transformation secondaire. Si oui, l'entreprise doit fournir le pourcentage de facteur de pertes et fournir une explication reliée avec les pertes.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Courriel: applications.demandes@cdc-ccl.gc.ca

Sans-frais : 1-866-366-0676

Télé : 613-792-2009

www.cdc-ccl.ca/fr

Commission canadienne du lait

Programmes de marketing intérieur

Édifice 55, Promenade de la CCN

Ferme expérimentale centrale

960, avenue Carling

Ottawa, Ontario K1A 0Z2